

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **D2026\_0161**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **26/06/2026**

Objet : **Marché n°26.006 - Acquisition de fournitures de second oeuvre du bâtiment, produits chimiques**

Nature : **Arrêts individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **26/06/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI\_D2026\_0161.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

**LA PREFECTURE**

**DEPARTEMENT 059**

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260626-D2026\_0161-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **26/06/2026**



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_D2026\_0161

**Objet:** Marché n°26.006 - Acquisition de  
fournitures de second oeuvre du  
bâtiment, produits chimiques -  
Conclusion

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la  
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17 du 30 avril 2026 portant adhésion à la Centrale d'Achat  
Métropolitaine (CAM) ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à  
Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant que la CAM a conclu un accord-cadre avec la société TRENOIS DECAMPS  
ayant pour objet l'acquisition de fournitures de second oeuvre du bâtiment, produits  
chimiques, pour un montant minimum de 32 000 € HT et un montant maximum  
de 250 000 € HT sur sa durée totale (4 ans) ;

Considérant que le recours à ce marché via la CAM permet à la Ville de Tourcoing de  
bénéficier de conditions économiques avantageuses et de sécuriser juridiquement ses  
acquisitions ;

Considérant qu'en application des articles L.2113-1 à L.2113-5 du Code de la commande  
publique, l'acheteur peut recourir à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou  
de services, et est réputé avoir satisfait à ses obligations de publicité et de mise en  
concurrence dès lors que la centrale d'achat a elle-même respecté ces obligations ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup> :** De recourir au marché d'acquisition de fournitures de second oeuvre du  
bâtiment, produits chimiques, conclu par la CAM avec la société TRENOIS DECAMPS.

**Article 2 :** Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget  
communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 26 JUIN 2026



Pour le Maire par délégation,  
Le Conseiller délégué auprès du Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 26 JUIN 2026

Publié sur le site de la Ville le : 26 JUIN 2026